

**Tarifs COLLEGE – LEGT – Lycée Professionnel**  
**Année Scolaire 2021-2022**

**I – a) Tarifs - Contribution des Familles**

La contribution des familles couvre les dépenses et les investissements non subventionnés par l'Etat ou par les collectivités territoriales. La cotisation APEL s'élève à 20 € (si vous ne souhaitez pas adhérer il suffit de remplir le formulaire joint).

Au Lycée général et technologique, les manuels scolaires sont prêtés par l'établissement sous condition d'un chèque de caution de 100 € à donner en début d'année scolaire et doivent être restitués à chaque fin d'année scolaire.

→ Tout livre perdu ou abimé devra être obligatoirement payé, faute de quoi nous encaisserons le chèque de caution.

**I – b) Tarifs - Pension – Demi-pension**

Le montant demandé est un forfait annuel comprenant les périodes de vacances scolaires

Cette année les périodes de formation en milieu professionnel sont directement déduites du tarif annuel.

CLASSE	CONTRIBUTION	DEMI-PENSION	PENSION
Collège, 6ème	521 €	792 €	
Collège, 5ème, 4ème, 3ème	558 €	792 €	
Lycée général et technique	679 €	792 €	3 191 €
1Pro. Boulangerie Pâtisserie	756 €	836 €	2 871 €
1Pro. Métiers du commerce et de la vente	756 €	836 €	2 871 €
2Pro.Métiers de l'Alimentation	756 €	876 €	2 951 €
2Pro. Métiers de la Relation Client	756 €	876 €	2 951 €
1 <sup>ère</sup> année CAP Boulangerie Pâtisserie	756 €	876 €	2 951 €
2 <sup>ème</sup> année CAP Boulangerie Pâtisserie	756 €	836 €	2 871 €
CAP 1 an Pâtisserie ou Chocolaterie	756 €	876 €	2 951 €
Term. Pro Boulangerie Pâtisserie	756 €	836 €	2 871 €
Term. Pro Métiers du commerce et de la vente	756 €	836 €	2 871 €
1Pro Service ou Cuisine	756 €	636 €	2 831 €
2Pro Métiers de l'Hôtellerie et de la restauration	756 €	676 €	2 871 €
1 <sup>ère</sup> année CAP Cuisine 1an	756 €	676 €	2 871 €
2 <sup>ème</sup> année CAP Cuisine 1 an	756 €	636 €	2 831€
FC Cuisine de la mer	756 €	621 €	2 302 €
MC Sommellerie	756 €	621 €	2 302 €
Term. Pro Service ou cuisine	826 €	676 €	2 871 €
MCBS		362 €	1 225 €

## II – Passage – repas occasionnel

Le repas occasionnel est de 6 €. Le règlement des repas se fait par chèques ou espèces à l'accueil de l'établissement. Ce compte Passage est dissocié du compte famille facturation.

➡ **Passé le 11 septembre 2021, le régime choisi devient un engagement pour toute l'année scolaire.**  
Tout changement ne peut intervenir qu'à titre exceptionnel et sera motivé par un courrier adressé au directeur.

## III– Réductions

- Pour les Frères et Sœurs scolarisés à St Joseph, St Marc et/ou Abbés Tanguy :
  - ▶ 10 % de remise sur la contribution et l'hébergement du **2<sup>ème</sup> enfant**.
  - ▶ 20% de remise sur la contribution et l'hébergement à partir du **3<sup>ème</sup> enfant**.
- Pour maladie : réduction sur la pension ou ½ pension à **partir de 15 jours d'absence**, sur la base hebdomadaire ci-dessous :
- Pour absence programmée de **stage en entreprise (hors lycée professionnel) et séjours scolaires**, sur la base hebdomadaire ci-dessous :
  - En demi-pension : **4 €** par repas
  - En pension : **8 €** par jour

*Les montants des réductions de séjour pédagogique feront l'objet d'avoir en cours d'année.*

- Pour les **personnels OGEC** et les **enseignants** de l'ensemble scolaire St Joseph-St Marc-Abbés Tanguy et le personnel OGEC des autres établissements de l'enseignement catholique : Réduction calculée au prorata de la durée du contrat de travail sur l'année scolaire et montant à voir avec notre service comptabilité : *Attestation de l'employeur à fournir début Septembre Obligatoirement.*

**NB** : Aucune réduction ne sera accordée dans le cadre d'une sanction disciplinaire.

## IV– Bourses nationales

Le montant sera remboursé à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre.

Si vous réglez par prélèvements automatiques, ceux-ci seront réajustés à partir du mois de Janvier 2021.

*Pour rappel : les bourses sont attribuées pour le paiement de la scolarité.*

## V– Voyage pédagogique

Des voyages pédagogiques sont proposés aux élèves. Seules les familles en règle avec la comptabilité de l'établissement pourront participer à ces voyages. Le règlement des séjours se fait par versement d'acompte par chèque bancaire.

De plus, nous ne sommes pas habilités à recevoir des chèques vacances.

## VI– Facturation

Une seule facture de contribution et régime avec un échéancier sera transmise à la fin du mois d'Octobre via « Ecole Directe ». Des factures complémentaires seront émises en cours d'année pour l'achat des manuels scolaires, livres, sorties...

Il faut bien noter que **tout trimestre commencé est dû** au niveau de la contribution.

En cas de facturation partagée entre les deux parents :

La facturation ne peut être mise à jour en cours d'année sans une décision du juge aux affaires familiales. L'établissement ne peut être tenu responsable d'un défaut d'entente des parents.

### VIII- Modalités de règlement

Nous vous demandons un acompte forfaitaire d'environ 10% par élève, par chèque ou espèce, à la rentrée scolaire, comme suit :

Niveaux :	Collège	Lycée Général + ST2S	Lycée Professionnel	Alternance MCBS
<b>Statut :</b>				
<b>Contribution Externe</b>	50 €	60 €	70 €	
<b>Contribution + Demi-pensionnaire</b>	130 €	160 €	170 €	35 €
<b>Contribution + Pension</b>		370 €	370€	120 €

Puis :

1- Prélèvement automatique :

Un 1<sup>er</sup> prélèvement le 07/10/2021 sur la même base forfaitaire.

Et 8 prélèvements mensuels de Novembre à Juin 2022 sur la base de la facture annuelle. Si vous avez opté pour ce mode de règlement l'année dernière vous n'avez pas à remplir le mandat de prélèvement (sauf si changement de coordonnées bancaires).

2- Le paiement par chèque :

En 3 fois, le 30 Novembre, le 28 Février et 30 Avril.

Accompagnée du règlement intérieur qui vous est donné pour signature à la rentrée, cette note d'information sur les tarifs tient lieu de contrat de scolarisation, c'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir dater, signer et nous renvoyer impérativement le deuxième exemplaire de ce tarif.

Je déclare avoir pris connaissance de la tarification 2021-2022.

Le directeur,  
X. REBILLARD

Le responsable légal et le responsable payeur :

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,  
Nom et prénom du responsable légal : \_\_\_\_\_  
Nom et prénom du responsable payeur : \_\_\_\_\_

Signatures :